

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 16 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf et le seize octobre, à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur VIALA Didier, Maire ;

Présents : AMBERT Philippe, CLOUP Philippe, JACQUET Patrice, LATTES Denis, ROUYRE Claudine, VIALA Didier, ROUANET Mickaël.

Absents: ALBERT Damien, BARTHAS Sylvie, JULIA Odette, VIDAL Michel.

Secrétaire : ROUANET Mickaël.

✓ **Approbation du dernier compte rendu de séance**

Le compte rendu du dernier Conseil municipal est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

✓ **Vente d'une partie de la parcelle A n°263 du CCAS**

Vu la délibération n° 2019/01 du Conseil d'administration du CCAS de Laboulbène en date du 16 janvier 2019,

Vu le procès-verbal de délimitation de la propriété de la personne publique, le document d'arpentage et le plan de division établi par le cabinet de géomètre AGEX sis à ALBI,

Le Maire informe que le Conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la vente de la parcelle cadastrée section A n°263 comme suit :
 - Vente de la partie A d'une superficie de 7 a 75 ca telle que figurée sur le plan de division annexé à la présente au prix de 20 000 € (vingt mille euros) à l'indivision RIGAL (BOISSONNADE veuve RIGAL Dominique- Marie laure RIGAL- Nadège RIGAL- Ghislain RIGAL).
 - Vente de la partie B d'une superficie de 2 327 m² telle que figurée sur le plan de division annexé à la présente au prix de 65 000 € (soixante-cinq mille euros) à Monsieur MERIC Vincent et Madame BARRE Candie avec cession à la commune de Laboulbène de la partie E d'une superficie de 27 ca.
 - Vente de la partie D d'une superficie de 23 a 62 ca telle que figurée sur le plan de division annexé à la présente au prix de 1 500 € (mille cinq cents euros) à Monsieur MERIC Vincent et Madame BARRE Candice.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire
- **DIT** que les produit des ventes sera reversé au budget communal et que le budget CCAS sera dissout.

Délibération n°2019/17 et 2019/06 CCAS

✓ **Décision modificative de budget (DM) pour l'amortissement du réseau d'eau à Montsarrat**

A la demande de la Trésorerie, il convient de prendre la décision modificative de budget suivante :

Chap.023 : - 993 € et art. 6811/042: + 993 €

Chap.021 : -993 € et art.281531/040 : +993 €

Le Conseil municipal délibère à l'unanimité la DM n°1.

DM1

✓ **Motion de soutien contre la fermeture de la trésorerie de St Paul Cap de Joux**

Le Maire expose que Monsieur le Ministre de l'Action des Comptes Publics a présenté le 6 juin 2019, sans aucune concertation préalable avec les élus locaux, un plan de réorganisation de la Direction Générale des Finances Publiques du Tarn.

Ce plan conduit à la fermeture de plusieurs Centres des Finances Publiques, dont celle de SAINT PAUL CAP DE JOUX.

En plusieurs années, la commune de SAINT PAUL CAP DE JOUX a subi la suppression de 5 postes de facteurs, de 5 gendarmes et à présent ce plan de fermeture concerne 4 agents.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 16 OCTOBRE 2019

Cette nouvelle mesure contribue à l'éloignement des services publics à la population en milieu rural et remet en cause la qualité de la relation des services de l'Etat.

D'autres communes ont subi ou vont subir ces mesures qui éloignent les citoyens des services publics de proximité.

Pour ces raisons, le Conseil municipal de LABOULBENE, à l'unanimité :

**-Se prononce CONTRE la fermeture des Centres des Finances Publiques dont celle de SAINT PAUL CAP DE JOUX.
Délibération n°2019/14**

✓ **Adhésion au service remplacement du CDG81**

Le Maire expose au Conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn a créé un service de remplacement auquel il peut être fait appel pour pallier les absences de courte durée du personnel administratif ou technique, moyennant une participation horaire fixée chaque année par le Conseil d'Administration de cet établissement.

Le Maire sollicite du Conseil municipal l'autorisation de faire appel à ce service en cas de besoin momentané et de signer la convention correspondante le moment venu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à faire appel au service remplacement mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn en cas d'absence de courte durée du personnel administratif ou technique
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention correspondante le moment venu.
- **DIT** que les crédits suffisants sont inscrits au budget primitif communal 2019. **Délibération n°2019/15**

Le Conseil municipal souhaiterait un remplacement les mardi et jeudi de 9h à 12h, de préférence par un agent de catégorie B, sinon par un agent de catégorie C.

✓ **Indemnités de conseil au comptable public**

Le Maire informe le Conseil que suite au changement de comptable public, il convient de délibérer l'attribution d'indemnités au nouveau comptable de la Trésorerie de CASTRES, M. ADNOT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an et pour la durée du mandat, aux conditions prévues par les articles 3 et 4 de l'arrêté susvisé.
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Christophe ADNOT, Receveur municipal. **Délibération n°2019/16**

✓ **Bilan de la soirée festive du 07/09/2019**

Monsieur le Maire fait le bilan en dépenses et en recettes du repas du 07/09 :

Pour Laboulbène, 1 008 € pour 84 repas + 124.80 € de vin et 127.82 € de bière.

Pour Montpinier : 910.80 € pour 69 repas, 300 € de musicien

Les barnums seront partagés pour moitié entre les 2 communes (839 € soit 419.50€ pour chaque commune).

En recette, Laboulbène a eu 725 € (participation au repas + bières).

Soit un coût final pour la commune de 955.12 € pour 84 repas.

✓ **Questions diverses**

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 16 OCTOBRE 2019

- **Limitation de vitesse aux Mases :** les agents du Département se sont rendus sur place avec M. VANDENDRIESSCHE, conseiller départemental. Un rapport d'étude sera élaboré et communiqué à la commune. La vitesse pourrait être limitée à 70km/h ou à 50km/h avec mise en place d'une zone d'agglomération. Le Maire doit attendre le rapport de l'étude et se renseignera pour acheter 2 miroirs au Congrès des Maires.
- **Demande de reconnaissance de catastrophe naturelle :** la demande sera faite en janvier 2020 pour 3 maisons touchées au cours de l'année 2019 (fissures dues aux mouvements de terrain argileux).
- **Remboursement de l'inscription au Congrès des Maires :** le Conseil décide de rembourser les frais d'inscription de 630 € à M. JACQUET, 1^{er} Adjoint à la place de Mme MAECHLER qui ne peut s'y rendre.
- **Epareuse.**
Le Maire informe le Conseil municipal que M. BEZIAT s'est opposé avec véhémence au passage de l'épareuse sur le talus. Le Conseil propose d'adresser un courrier à M. BEZIAT pour imposer la taille de son talus sous un délai d'un mois, sinon l'épareuse le fera d'office. Le Maire se rendra sur place avec M. GATIMEL de la CCLPA, avant l'envoi du courrier.
Par ailleurs, M. GUIRAUD sera contacté pour l'arbre tombé à couper et M. AMBERT demande à ce que le fauchage du chemin de Sabadel ne soit fait que sur le milieu, ne pas faire les bas-côtés pour préserver la faune ; de même sur le chemin de la tourelle.
- **Dates des élections municipales :** 15 et 22 mars 2020 (si second tour)
- **Site internet :** le site laboulbene.com ne fonctionnant plus et étant dépassé, le Maire propose au conseillers de créer un nouveau site, plus actuel, plus fonctionnel et plus visuel. Un calendrier des locations de salle sera mis en ligne et un accès « administrateur ». Le Conseil accepte le devis de CREAJ de 1200 € HT pour la création et de 120€/an pour la maintenance du site Internet de la commune.
- **Pièce de théâtre le 26/03/2020 :** la Scène Nationale d'Albi, en partenariat avec la CCLPA donnera une représentation de théâtre à la salle des fêtes communale le 26/03/2020. La commune prête gracieusement la salle et offrira une collation à la troupe.
- **Recensement de la population :** le Maire donne les chiffres issus du recensement réalisé en janvier 2019.
- **ADMR de Vénès :** le Maire fait lecture du courrier de l'ADMR qui remercie le Conseil municipal pour la subvention exceptionnelle accordée suite au vol d'une cagnotte.
- **Vœux :** le Conseil fixe la date au 19/01 à 19h. Le cadeau choisi est un parapluie petit format, avec logo en blanc et « Laboulbène » en blanc. Les couleurs choisies sont vert, bleu et rouge (sous réserve de disponibilité).
- **PC :** l'ordinateur du secrétariat sera changé par PC Intervention Express mi-novembre pour un montant de 1 001.58€ HT.

Suivent les signatures :

AMBERT Philippe	
CLOUP Philippe	
JACQUET Patrice	
LATTES Denis	
ROUYRE Claudine	
VIALA Didier	
ROUANET Mickael	